

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Convocation en date du 29 juin 2022,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2022041

**Objet : Contrat mutualisé avec
Eco-mobilier pour la filière Jouets**

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE –
Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean
Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -

CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

CCMP : Christine FRANCOIS

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin

RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

Excusés :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD -

CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric
TOSEL -

CCD : Sonia PERI

Organom a contractualisé en 2015 avec Eco-Mobilier pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). en vue d'assurer le déploiement de la filière opérationnelle sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

Pour répondre aux objectifs de collecte, de réemploi et réutilisation et de recyclage issus de l'Arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des **jouets**, Eco-mobilier propose aux collectivités territoriales compétentes de conclure un contrat mutualisé valable jusqu'en 2027. Ce contrat prévoit la mise en œuvre des enlèvements, en accord avec les collectivités, et la mise en place de soutiens financiers aux déchets correspondants qui sont collectés.

Au regard de ses statuts, Organom peut assurer dans certains cas une gestion mutualisée de contrats avec les éco-organismes pour le compte des intercommunalités adhérentes si elles sont favorables. L'ensemble des adhérents à Organom devra confier la signature de ce contrat sur le périmètre opérationnel de la collectivité. Chacun EPCI doit prendre une délibération approuvant cette disposition.

Il est à noter que si un EPCI souhaite reprendre à son compte le contrat pour cette filière, cela remettrait en question l'ensemble des dispositions prises avec Eco-Mobilier y compris pour les DEA.

Eco-mobilier s'engage à assurer le financement, le contrôle et la gestion opérationnelle des points de collecte, le soutien financier aux EPCI pour le réemploi et les déchèteries non-desservies en fonction des modes de valorisation existants, le soutien financier pour la communication et la fourniture d'une boîte à outils, et la mise à disposition d'un site extranet dédié pour la saisie des données de périmètre et des tonnages.

Organom devra, pour sa part, recueillir et vérifier les données transmises par les EPCI et saisir les déclarations semestrielles, valider les critères d'arbitrage pour le déploiement des points de collecte (inclus réemploi) et déployer une communication transversale sur la filière.

Ces dispositions ne concerneront pas les jouets électriques ou électroniques déjà repris dans la filière DEEE.

Une réunion préparatoire sera organisée prochainement avec Eco-Mobilier en vue de définir un calendrier de déploiement sur les déchèteries du territoire.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le nouveau contrat Eco-Mobilier pour les articles de la filière jouets après délibération de chaque EPCI adhérent à Organom.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.


Yves CRISTIN
Président

ORGANOM
Le Président